

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Bouchard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/566511853d7eb89817d1dd51>

Date d'obtention : 2020-10-09 13:31:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet d'avoir un encadrement dirigé pour tous les intervenants. Elle permet de prendre en charge rapidement la victime et les jeunes impliqués et elle limite la propagation d'images ou de vidéos. Le délai de traitement est plus rapide et ça augmente le sentiment de sécurité de tous.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais immédiatement pouvoir réagir, puisque que j'aurai une marche à suivre précise. Je n'hésiterai pas et je n'aurai pas à me questionner longtemps sur la meilleure façon de traiter la situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ils ne doivent pas se sentir jugé et ils doivent plutôt se sentir en sécurité. Le fait de voir que je sait quoi faire et que je n'hésite pas, sera rassurant pour eux. Je ne dois en aucun cas consulter les images/vidéos.